



Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

C.E.A



S.P.S C.D Argentan

Incompréhension

Alors que notre collègue effectuait seul la distribution du repas à son étage C0 fermé, celui-ci se fait insulter, menacer de mort par le détenu H qui est coutumier des faits. Le collègue et l'auxiliaire ont essayé de le repousser dans sa cellule. Le détenu H en profite pour mettre des coups au collègue qui a déclenché son alarme. Mais ce qui devait arriver, arriva. Cela finit par une intervention,

Le détenu a été mis en prévention, il a été vu par l'UCSA, car il avait mal au bras, jusque-là tout est logique.

Deux jours après il passe en commission de discipline. Et là, du grand n'importe quoi. Le détenu H fait son petit calimero pour éviter **UNE SANCTION DISCIPLINAIRE** en se faisant passer pour un suicidaire sachant qu'il était au QD depuis deux jours et qu'il n'a dit à aucun moment qu'il voulait mettre fin à ses jours. Bien sûr pour éviter tout problème, la décision de la commission a été de lui mettre 20 jours de confinement dans sa cellule.

Qui sommes-nous pour évaluer l'état psychiatrique d'un détenu, sans évaluation du médical. Il se plaignait du bras, pourtant dès son arrivée en cellule au zéro, il a retiré son écharpe et a souri, satisfait de sa sanction...

Au vu des faits de violences, il aurait dû avoir une sanction de quartier disciplinaire **FERME** pour que cela apparaisse dans son dossier. Et si on craint à un passage à l'acte, il aurait dû être évalué par un professionnel de la santé mentale. Après analyse, celui-ci aurait pu décider une incompatibilité **OU PAS**.

Quel signal donne-t-on à la population pénale ? Allez-y le surveillant est un bouc émissaire, vous avez tous les droits ! Sommes nous devenus des **PUNCHING-BALLS** ?

Cette situation interroge sur les futurs passages en CDD, si une agression sur personnel ne vaut pas une sanction de quartier disciplinaire, qu'est ce qui le justifiera ? Attendons-nous la mort d'un collègue ? Il ne manquerait plus que l'auxiliaire qui a aidé le collègue reçoive une sanction !

Le **SPS** apporte tout son soutien au collègue agressé, et demande de véritables sanctions quand l'intégrité physique d'un personnel est touchée !